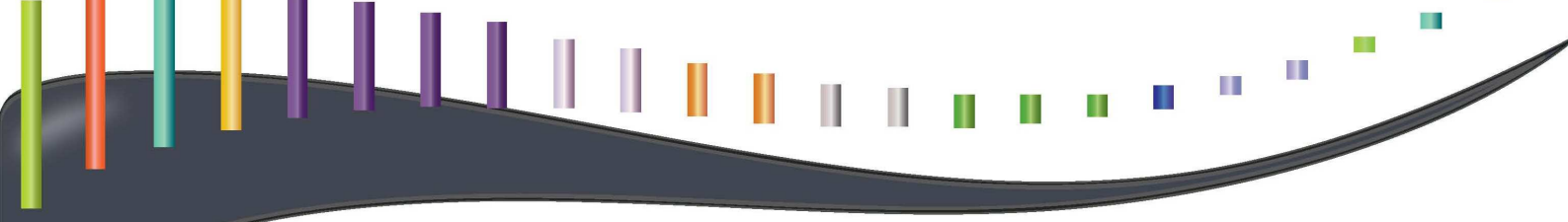


Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
La société civile dans sa diversité



Emplois verts

11 Octobre 2011

Les Avis et Contributions

Rhône-Alpes Région

Conseil économique, social et environnemental
régional

Emplois verts

Rapporteur

M. Pierre MENDIELA

Président du groupe de travail « Emplois verts »

Avis n°2011-16

11 Octobre 2011



Le CESER en quelques mots...

Le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

Expression de la société civile dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr
ou

retrouvez les informations sur
le site Internet de la Région Rhône-Alpes :
www.ceser.rhonealpes.fr

Cet avis a été adopté à l'unanimité
par le Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 11 octobre 2011.

Sommaire

	Pages
Introduction	5
1. Etat des lieux – Une économie verte en émergence	7
1.1. Les mutations en cours	7
1.1.1. Les mutations économiques	7
1.1.2. Les mutations environnementales	8
1.1.3. Les mutations réglementaires et normatives	9
1.1.4. Les mutations technologiques	10
1.2. Impacts de ces mutations sur les métiers, les emplois et les compétences	11
1.2.1. Quelques nouveaux métiers mais surtout des évolutions de métiers	11
1.2.2. Incertitude sur la création nette d'emploi, plutôt des transferts	12
1.2.3. Des compétences nouvelles	12
1.3. Vers une « économie verte » en Rhône-Alpes	13
1.3.1. Les préalables à la transition écologique	13
1.3.2. Quels enjeux pour Rhône-Alpes ?	14
1.3.3. Les forces et faiblesses de l'économie verte rhônalpine	15
1.3.4. Le positionnement des filières industrielles de la croissance verte	16
Préconisations	21
1. Identifier et anticiper les changements que la «transition verte» va opérer dans les métiers et emplois des différentes filières au niveau régional et en assurer le suivi	21
2. Développer les filières vertes à fort potentiel en Rhône-Alpes	22
3. Encourager la mutation écologique des entreprises et des filières	22
4. Soutenir l'emploi et la formation dans les filières vertes	24
5. Soutenir la recherche et l'innovation dans la croissance verte : en mobilisant les outils innovants à fort effet de levier	25
6. Pour mieux évaluer la concrétisation de l'action régionale dans ce domaine	25
Conclusion	27
Annexes	29
Déclarations des groupe	37

Introduction

1. La saisine

Le Grenelle de l'environnement conduit à réorienter de nombreux secteurs de l'économie française vers un modèle de production et de consommation plus respectueux de l'environnement, plus sobre en ressources et moins polluant. La transition vers ce nouveau modèle de croissance, dit « *croissance verte* », suppose un vaste effort d'investissements dans plusieurs domaines : l'adaptation du stock d'équipements et de bâtiments existants ; le déploiement de nouveaux réseaux d'infrastructures, notamment dans le domaine de l'énergie et des transports ; un effort de recherche et d'innovation pour faire émerger de nouvelles technologies et de nouveaux modèles économiques.

Les engagements inscrits dans la **Loi Grenelle 1** placent la France au premier rang des nations inscrites dans la mutation vers une économie sobre en carbone. Cette nouvelle logique du Grenelle de l'environnement suppose la mise en place de nouvelles stratégies, de nouvelles coordinations entre les différents acteurs politiques, économiques et sociétaux pour faire de la croissance verte un levier de croissance pour les territoires.

Publiée en juin 2009, l'étude indépendante du **Boston Consulting Group** a mesuré les impacts économiques attendus du Grenelle de l'Environnement. Selon cette étude, les investissements du Grenelle vont générer une activité économique de plus de **450 Md€** et représenter **600 000 emplois**. Dans une étude sur les impacts macroéconomiques du Grenelle de l'environnement publiée en décembre 2010, la direction générale du Trésor Public estime, quant à elle, entre 200 000 à 250 000 le nombre d'emplois créés. Au vu d'une telle disparité des chiffres nationaux, il devient dès lors légitime de s'interroger sur la nature de ces nouveaux métiers : emplois verts, emplois verdissants ?

Face à de tels enjeux, le Conseil Régional a identifié, au-delà de l'agriculture, trois filières stratégiques de la croissance verte en termes de croissance et d'emploi : véhicules propres, chimie environnement et énergie photovoltaïque, sur lesquelles il a demandé au **CESER** de lui apporter des réponses sur deux points :

- quelle(s) adaptation(s) des leviers publics pour développer ces filières ?
- quels dispositifs de développement économique, d'emploi, de formation mobilisables par la Région à la hauteur des enjeux ?

Ces deux points, qui soulèvent des questions de fonds sur le mode de développement économique souhaité, les compétences à mobiliser, l'évolution nécessaire du système de formation et l'accompagnement par l'innovation, s'inscrivent dans un contexte de mutations de l'appareil de production des secteurs industriels :

- mutations économiques : comment faire évoluer nos modes de conception, de production et de consommation en faveur d'une économie plus sobre en énergie et en ressources naturelles ?
- mutations environnementales : comment développer de manière soutenable l'économie régionale pour répondre aux attentes sociétales ?
- mutations réglementaires et normatives : plutôt que de les vivre comme une contrainte, comment amener les entreprises régionales à en exploiter les potentialités ?
- mutations technologiques : comment profiter des nombreuses opportunités que représentent les évolutions technologiques ?

2. La démarche du CESER

Pour répondre à cette saisine, le CESER a constitué un groupe de travail transversal, issu des différents collèges du CESER. Ce groupe réunit les présidents des commissions :

- « Economie et emploi »
- « Développement durable »
- « Formation »
- « Enseignement supérieur et recherche », et des conseillers des différentes commissions du CESER.

Après avoir reçu **M. Kretzschmar**, conseiller délégué à la nouvelle économie, aux nouveaux emplois, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire, le groupe a conduit une série d'auditions de plusieurs acteurs du secteur, pôles de compétitivité ou branches professionnelles.

Le parti pris du groupe est d'aborder cette saisine de façon plus large que par le simple prisme réducteur des trois filières photovoltaïque, véhicules propres et chimie environnement en s'attachant à dégager des axes d'intervention utiles à d'autres filières. Ces filières serviront simplement d'illustrations aux propos mais ne feront pas l'objet d'une analyse en tant que telle. En effet, à la différence d'un bureau d'études, le **CESER** n'a pas vocation et ne dispose pas des moyens nécessaires pour mener des évaluations ou des monographies de filières industrielles. En revanche, à partir des investigations menées, le CESER, conformément à sa vocation et à ses missions, formulera des propositions susceptibles d'orienter les politiques de l'exécutif régional.

3. La problématique

La saisine soulève trois types d'interrogations auxquelles le CESER entend répondre dans cet avis :

- quelles sont les mutations industrielles en cours ? Quels impacts sur les métiers, l'emploi, les compétences et la formation ?
- comment la Région peut-elle accompagner ces mutations ?
- quelles orientations et dispositifs régionaux nouveaux peuvent être proposés pour mieux insérer la région Rhône-Alpes dans l'économie de la croissance verte ?

L'avis du CESER est structuré en deux parties :

- un état des lieux de l'économie verte en Rhône-Alpes, pointant les mutations marquantes et leurs conséquences en termes de métiers, compétences et emplois, les enjeux, les atouts et faiblesses.
- des éléments de réflexion sur les solutions expérimentales à apporter pour accompagner l'économie rhônalpine sur la voie d'un développement plus respectueux de l'environnement tout en maintenant sa compétitivité.

1. Etat des lieux – Une économie verte en émergence

Les tendances susceptibles d'influencer le devenir de l'économie régionale sont nombreuses et diverses, mais des constantes durables se dessinent en lien avec l'évolution des ressources et de l'environnement, de la réglementation, de la technologie et des comportements et mentalités.

La croissance verte pourrait apparaître comme le nouveau modèle de développement émergeant de la combinaison de plusieurs facteurs : économiques, environnementaux et technologiques.

1.1. Les mutations en cours

1.1.1. Les mutations économiques

L'augmentation du prix des matières premières d'origine fossile est un facteur essentiel car il conditionne le seuil de rentabilité des Energies Renouvelables (EnR). L'accès aux matières premières risque d'être de plus en plus difficile et continuera à se traduire par une hausse inéluctable du coût des énergies fossiles. La nécessité de développer des politiques d'économie d'énergie, de recourir à la production de nouvelles sources d'énergie et de matériaux plus économes et plus respectueux de l'environnement, s'impose comme une urgence environnementale. Dans ce contexte, l'action de la région Rhône-Alpes se doit d'être ambitieuse, d'autant qu'elle bénéficie de nombreux atouts qui pourraient être davantage valorisés (énergie solaire, bois énergie, biomasse notamment).

Dans un contexte de raréfaction et de forte variation du coût des matières premières fossiles, les industriels de la chimie sont amenés à rechercher des alternatives. La « *chimie du végétal* » constitue l'une de ces alternatives. Fondée sur l'utilisation de matières premières d'origine végétale, elle est amenée à se développer et à contribuer à rendre moins vulnérable l'industrie chimique « classique » aujourd'hui très fortement dépendante des ressources fossiles. En effet, les végétaux peuvent dans de nombreux cas remplacer le pétrole, en tant que matière première, dans la majorité des process de l'industrie chimique, avec l'avantage d'être renouvelables, biodégradables et de ne contribuer que faiblement à l'émission de gaz à effet de serre.

Elle a, d'autre part, un rôle majeur à jouer dans le développement de produits plus respectueux de la santé et de l'environnement (émissions atmosphériques, boues, etc.), tout en mettant en valeur des matières premières dont les débouchés actuels sont peu valorisés (déchets, etc.), en accord avec les cadres réglementaires en vigueur (notamment les règlements européens de gestion des substances chimiques REACH, des composés organiques volatiles, ...).

Cette mutation des matières premières a pour conséquence directe l'instauration d'une **économie circulaire** fondée sur la réutilisation des matières premières (métaux et polymères) et une évolution des emplois et des compétences. En effet, la manipulation de produits issus du végétal fait appel à d'autres compétences que celle des produits pétrochimiques.

L'instauration d'incitations fiscales (instauration de primes / exonération de taxes), la mise en place par l'Etat du bonus-malus pour la vente de véhicules neufs en fonction de leurs émissions de carbone permet de soutenir le développement des EnR et véhicules décarbonés. Elle conditionne pour une large part leur prise de marché effective, notamment lorsque le prix de vente des produits est supérieur à celui de leurs équivalents thermiques.

1.1.2. Les mutations environnementales

La notion même de « croissance verte » suggère que la contrainte environnementale est une opportunité dont il faut se saisir pour engendrer des gains à long terme.

Différents types de facteurs interviennent dans le processus :

- *la montée des préoccupations environnementales* : au sein de la société se développent de nouvelles préoccupations centrées principalement sur l'environnement, la santé et l'éthique avec de fortes attentes exprimées par les citoyens dans ces domaines.
- la remise en cause de l'abondance d'un bon nombre de ressources traditionnelles n'est pas étrangère à cette prise de conscience citoyenne de la nécessité de faire évoluer nos modes de production et de consommation vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- *l'émergence d'un mode de consommation durable* est susceptible d'infléchir les modes de production et l'essor de produits respectueux de l'environnement. Le développement de nouvelles formes de mobilité et des services liés à leur usage dépendra grandement des choix personnels et de l'acceptation de solutions alternatives à la voiture individuelle par les usagers consommateurs.

L'industrie automobile est confrontée à une évolution forcée du fait de la conjonction de trois facteurs : la crise énergétique (dépendance au pétrole), la crise environnementale (émission de CO₂), la crise du modèle économique (évolution des usages et des modes de transport). Cette évolution va se traduire à terme par une modification complète des motorisations avec une introduction progressive des motorisations alternatives (hybride, électrique) aux dépens du thermique. Cette adaptation de l'automobile n'implique pas seulement le seul progrès technique proprement dit, mais l'ensemble du système de mobilité pour lequel il convient d'envisager de nouveaux modèles de déplacement.

- *Le volontarisme des acteurs de la filière* : la mobilisation des acteurs des filières industrielles concernées est essentielle, car elle permet la mise en place des outils de transformation et/ou de production nécessaires pour répondre à une demande et valoriser une opportunité de développement économique. Elle permet de soutenir la demande via la création de gammes de bioproduits pouvant répondre à différentes exigences et à différents cahiers des charges ou spécifications.

La directive européenne sur le traitement des véhicules hors d'usage impose à partir de 2015 un taux de recyclage de 85 % accompagné d'une valorisation énergétique de 10%. Pour atteindre ces objectifs, une restructuration de la filière du recyclage des plastiques automobiles en trois types de métiers s'impose :

- Collecte/Tri : récupérer l'ensemble des sources de plastiques à recycler et dissocier les pièces formées en polymère de celles de mélanges de polymère.
- Broyage/Tri : séparer les mélanges de polymères.
- Recyclage chimique : transformer les déchets de polymère en un polymère réutilisable.

La filière du recyclage est donc amenée à se développer dans les années à venir nécessitant un renouvellement des compétences.

La déconstruction de biens industriels pourra être pourvoyeuse d'emplois.

La proposition de créer un "pôle d'excellence de la mécanique durable" à Roanne est en voie de concrétisation. Un chef de projet a été mis en place au sein du **Grand Roanne** pour mener à bien ce dossier et mailler (rôle de facilitateur) les différents acteurs économiques, industriels et politiques du territoire.

Porté par ses concepteurs, le projet de déconstruction qui en appelle à l'innovation par la création d'un **centre de compétences** et à la création d'une **entité industrielle de déconstruction**, est en cours de réalisation.

A ce jour, l'Assemblée Générale constitutive du **Centre d'Ingénierie de Déconstruction des Equipements Roulants (CIDER)** s'est réunie pour entériner la création et le fonctionnement du centre de compétences. Un emploi d'ingénieur vient d'être créé à la suite de cette Assemblée. Un autre suivra bientôt.

Parallèlement, **la création de l'Unité Industrielle est en cours.** Plusieurs industriels se sont déclarés intéressés par le projet visant à implanter à Roanne une industrie de déconstruction et de traitement des déchets.

On s'oriente vers la création d'un consortium multi-industriels. D'ici fin 2011, les choses devraient être clarifiées et la structure industrielle opérationnelle mi-2012 avec, à la clé, la création d'une vingtaine d'emplois durable à minima dans un premier temps.

1.1.3. Les mutations réglementaires et normatives

La réglementation environnementale : l'ensemble des mesures réglementaires ou incitatives définit des objectifs et des standards en matière de production permettant à terme de créer des marchés captifs et de faciliter les anticipations des acteurs, à l'instar de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments. Une pression réglementaire forte concerne l'utilisation des matières premières, des intermédiaires de synthèse et des produits de l'industrie chimique, avec le règlement REACH, mais également avec plusieurs autres directives européennes concernant la fin de vie des matériaux (directive véhicules hors d'usage, déchets d'équipements électriques et électroniques, vernis, peintures et produits de retouche de véhicules, etc.).

Le respect de nouvelles normes, notamment européennes comme les Directives sur les composés organiques volatiles (COV) ou le Règlement REACH, incitent de nombreux secteurs à rechercher des solutions de remplacement pour des produits pétrochimiques. Les contraintes réglementaires génèrent des mutations industrielles et commerciales qu'il convient d'anticiper.

Le contexte réglementaire et en particulier la mise en oeuvre du règlement REACH devraient avoir une incidence forte sur les investissements destinés à l'innovation pour l'avènement d'une offre industrielle renouvelée et plus respectueuse de la santé humaine et de l'environnement. Toutefois, certaines structures qui n'auront pas su, pas pu ou pas voulu déployé les efforts techniques ou financiers pour s'adapter à temps pourraient connaître des restructurations qui se traduiront par des pertes d'emplois, des réorganisations de la production, ou encore des fermetures de sites.

1.1.4. Les mutations technologiques

Les innovations technologiques, portées par les efforts de la recherche en matière de réduction des émissions de CO₂ et de la pollution, vont jouer un rôle croissant pour réorienter le modèle économique vers une économie respectueuse de l'environnement. Le développement de technologies propres ou « **Cleantech** » contribuera à la croissance verte ; c'est le cas des matériels informatiques, du véhicule électrique, alternative au véhicule thermique, émetteur de gaz à effet de serre.

A titre d'exemple, les centres de production informatique consomment 13,5% de l'électricité française. La facture électrique de ces centres est supérieure au coût d'achat des ordinateurs sur trois ans. Au niveau mondial, l'empreinte carbone de la production informatique est supérieure à l'aviation civile. En conséquence, les producteurs se sont engagés dans des programmes de recherche pour diminuer le coût de la consommation électrique des équipements.

Par ailleurs, le secteur de l'automobile va connaître une mutation technologique de taille : véhicules moins lourds donc moins polluants, véhicules hybrides, véhicules électriques... A cet égard, la région Rhône-Alpes est donc particulièrement bien placée pour en tirer les bénéfices si elle accepte de s'y préparer dès maintenant.

La réduction des émissions et de la dépendance aux énergies fossiles, concourent aujourd'hui au développement de sources d'énergie alternatives plus respectueuse de l'environnement avec une capacité de stockage de l'énergie plus importante. Les constructeurs automobiles n'ont pas tardé à se positionner sur le marché du véhicule électrique dont le succès dépendra des avancées technologiques en matière de batteries. Les technologies les plus adaptées pour les véhicules électriques sont aujourd'hui les batteries lithium-ion. Le centre de recherche CEA-Liten à Grenoble constitue une référence en la matière. La plate-forme STEEVE (STockage d'Energie Electrochimique pour Véhicules Electriques) de prototypage industriel (Grenoble et INES à Chambéry) regroupe des partenaires (CNRS, CEA, EDF, INERIS) ayant développé une capacité de recherche éprouvée sur ces problématiques. Le développement de la filière lithium-ion repose sur des compétences dans le domaine des matériaux et des nanomatériaux ainsi que dans celui du stockage électrochimique pour l'optimisation des batteries.

Le stockage de l'énergie constitue à l'heure actuelle un enjeu majeur pour le développement du véhicule électrique.

1.2. Impacts de ces mutations sur les métiers, les emplois et les compétences

L'impact de la croissance verte sur les emplois soulève un débat important au niveau national. De 220 000 à 600 000 emplois seraient susceptibles d'être créés en France à l'horizon 2020 selon certaines études. L'écart important entre les différentes estimations nous conduit à les considérer avec beaucoup de prudence. En effet, si la croissance verte engendre certes des créations, elle détruit également des emplois et aujourd'hui il s'avère très difficile, voire impossible d'en évaluer le solde net.

Elle est souvent qualifiée de processus de destruction-créatrice. Alors que des emplois directs et indirects vont être créés notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de la rénovation thermique des bâtiments, d'autres secteurs vont enregistrer des pertes dans la mesure où le verdissement de l'économie va faire peser des coûts importants dans certains secteurs (papier-carton, sidérurgie, raffinage). Destructions/créations d'emplois sans doute, mais ce sont plutôt, de l'avis des experts auditionnés, des transformations de métiers traditionnels qui vont s'opérer.

En l'état actuel, il serait hasardeux de faire quelque prédiction que ce soit dans ce domaine.

1.2.1. Quelques nouveaux métiers mais surtout des évolutions de métiers

Dans la chimie, le cœur de métier restera le même mais des compétences spécifiques liées aux notions de chimie verte seront intégrées : *analyse de cycle de vie*, *éco-conception*, *toxicologie* et *éco-toxicologie*, compétences dont le besoin est né de la mise en application de la réglementation REACH, *procédés propres*.... Des métiers d'avocat / juriste se spécialisent dans le domaine de l'énergie sous toutes ses formes, ainsi que la législation de plus en plus complexe qui l'accompagne.

Le développement de nouvelles formes de mobilité décarbonées (véhicules électriques, hybrides, vélos à assistance électrique...) devrait susciter l'essor de services liés à la mobilité douce.

De même pour les énergies renouvelables, quelques nouveaux métiers pourraient émerger : gestionnaire de « smartgrid » (réseau de distribution d'électricité intelligent utilisant des technologies informatiques), chef de station solaire, ingénieur biométicien....

1.2.2. Incertitude sur la création nette d'emploi, plutôt des transferts

Plus qu'un gisement d'emplois nouveaux, l'enjeu pour notre région réside dans l'adaptation des emplois et des compétences. Le nombre d'emplois devant s'adapter, serait 20 fois supérieur au nombre d'emplois créés.¹

Le transfert d'emplois entre les secteurs va imposer des efforts de mutation particulièrement importants en matière de formation et de qualification des personnels concernés.

1.2.3. Des compétences nouvelles

La croissance verte ne remet pas en cause les compétences de base nécessaires à l'exercice des emplois. De nouvelles compétences viendront compléter les métiers de base (maçon, électricien, charpentier, chauffagiste...). Elles sont difficiles à cerner précisément aujourd'hui car elles vont émerger progressivement. D'ores et déjà, apparaissent :

- des *compétences vertes génériques*, plus transversales liées à la prise de conscience des enjeux environnementaux dans l'activité. Elles permettent aux acteurs de positionner leur métier dans un projet global prenant en compte les interactions avec d'autres métiers.
- des *compétences vertes spécifiques*, liées notamment au développement des éco-activités, à l'adoption de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés.

Le développement des compétences vertes, qu'elles soient génériques ou spécifiques, constitue la première étape de la transition vers une économie verte. Les compétences clefs concerneront :

- les économies d'énergie,
- la conception de procédés moins énergivores et moins polluants,
- la réduction des gaz à effet de serre,
- la prévention des accidents industriels et surtout l'intensification des procédés,
- l'intensification des procédures d'analyse et de contrôle (traçabilité, contrôle qualité par exemple),
- la transposition vers l'industrie des nouveaux procédés de fabrication réalisés dans les centres de recherche (éco conception et éco construction).

¹ Contribution Conseil de développement économique et social du pays et de l'agglomération de Rennes, octobre 2010.

1.3. Vers une « économie verte » en Rhône-Alpes

Rhône-Alpes, deuxième bassin d'emplois verts en France, a d'ores et déjà quelques atouts dans le secteur de « l'économie verte » : la présence active de nombreuses entreprises innovantes, trois pôles de compétitivité dans le domaine des éco-technologies (*Tenerrdis*, *Axelera*, *LUTB*), un parc d'activité consacré spécifiquement à l'éco-construction et au développement durable (*Rovaltain*), des groupements d'acteurs organisés... Mais de là à considérer que la croissance économique rhônalpine est aujourd'hui verte, il y a plus d'un pas. C'est bien, là, l'enjeu de cette réflexion : rendre pérenne l'opportunité de croissance que représente cette dimension verte de l'économie régionale.

1.3.1. Les préalables à la transition écologique

Le passage à l'économie verte en Rhône-Alpes implique la **coordination de tous les acteurs économiques** en termes de moyens mis en œuvre et d'objectifs visés.

Cette transition ne pourra réussir que par le respect de cinq fondamentaux :

- le maintien de l'objectif de développement dans les stratégies économiques,
- la valorisation des ressources locales,
- le respect des cycles naturels,
- l'engagement social et sociétal,
- le maintien de la compétitivité des entreprises.

Nombreuses sont les raisons qui incitent les entreprises à s'engager dans une démarche économique verte, parmi celles-ci les plus fréquemment citées, sont :

- saisir des opportunités de développement (nouvelles activités, nouveaux produits),
- répondre aux attentes des clients et des salariés,
- affirmer son engagement durable,
- améliorer sa performance énergétique,
- valoriser les ressources locales,
- bénéficier des avantages du territoire rhônalpin,
- devancer les mutations climatiques.

1.3.2. Quels enjeux pour Rhône-Alpes ?

Des enjeux généraux

- **Accompagner** l'émergence des nouveaux métiers et des nouvelles filières.
- **Intégrer les enjeux sociétaux** dans les mutations en cours.
- **Communiquer** sur les filières émergentes, les nouvelles formations et plus généralement sur les évolutions nécessaires au développement d'une économie verte.

Des enjeux plus spécifiques

Pour les marchés et filières de l'économie verte en Rhône-Alpes, il s'agit de :

1. Organiser les filières

- Accompagner les entreprises pour leur permettre de répondre aux nouvelles attentes du marché. Cette action porte à la fois sur l'offre (consolider l'offre de produits et services de l'économie verte) et la demande (« tirer la demande » sur des marchés de l'économie verte).

2. Développer la recherche et les capacités d'innovation

En ce qui concerne la formation aux métiers verts, il s'agit plus particulièrement de :

3. Détecter les compétences nécessaires pour **anticiper les besoins de formation initiale et professionnelle** en fonction de l'évolution du marché du travail et créer un bassin d'emploi correspondant aux mutations en cours.

- **Intégrer progressivement le développement durable dans les formations existantes** pour les adapter aux évolutions du marché du travail.
- **Structurer** une offre de formation pour accompagner le développement d'une économie verte.

1.3.3. Les forces et faiblesses de l'économie verte rhônalpine

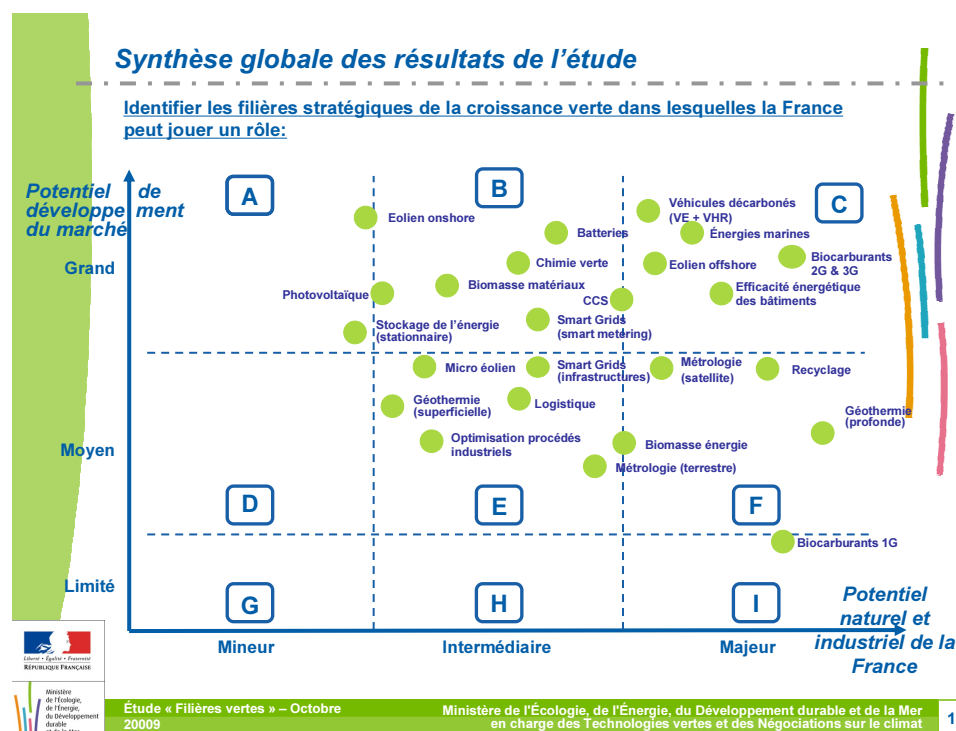
Forces	Faiblesses
Les marchés et filières de l'économie verte	
■ Un tissu de 1 850 éco-entreprises. ■ Des filières à forts potentiels : solaire photovoltaïque, bâtiment durable, énergies décarbonées, chimie verte, mobilité durable. ■ Des réseaux d'acteurs structurants : les pôles de compétitivité (Axelera, Tenerrdis, LUTB) et clusters (éco-énergie...). ■ Trois pôles de recherche : Lyon (bâtiment et transport), Grenoble (Energie), INES à Chambéry (Solaire), Rovaltain (Construction durable et bio). ■ Des centres industriels de déconstruction	■ Développement de la concurrence des régions (Aquitaine, Ile de France, PACA...) et à l'international (Chine, Allemagne, Espagne, Pays Scandinaves...). ■ Nombreuses initiatives à différentes échelles territoriales. ■ Manque de cohérence et de stabilité notamment dans les politiques publiques. ■ Absence de communication sur une stratégie régionale.

Les métiers et emplois verts : **formation**

■ 2^{ème} région créatrice d'emplois verts (1508 emplois en 2010) après l'Aquitaine. ■ De nombreux laboratoires de recherche publics et privés et centres de formation. ■ Formation organisée pour le secteur du bâtiment et du solaire. ■ Un tissu industriel dense et diversifié d'entreprises intervenant dans les différents domaines.	■ Absence de visibilité et de lisibilité de l'offre de formation menant à des emplois verts. ■ L'attractivité des métiers verts est peu valorisée. ■ Peu de professionnalisation des acteurs locaux (prescripteurs et orienteurs) en matière de formations et métiers verts et verdissants dans le cadre des contrats d'objectifs. ■ Absence d'offre de formations auprès des acteurs locaux (membres des CTEF notamment).
---	---

1.3.4. Le positionnement des filières industrielles de la croissance verte

En s'appuyant sur le graphique ci-après, il est intéressant d'identifier les filières stratégiques de l'économie verte et de voir pour chacune d'entre elles les atouts naturels et industriels de la France au regard du potentiel de développement du marché de cette filière, et dans ce cadre là, d'identifier les atouts propres à la Région Rhône-Alpes.



- Les filières situées dans la case **C**, sont celles pour lesquelles la France a intérêt à développer des actions industrielles vigoureuses car elle est en mesure de se positionner parmi les leaders mondiaux. Rhône-Alpes, avec la présence d'acteurs comme **RENAULT TRUCK**, premier employeur industriel privé de la région, de nombreux équipementiers automobiles comme les Ets **A. RAYMOND**, et des pôles de compétitivité tel que **LYON URBAN TRUCKS** (LUTB), peut se positionner sur le marché du véhicule utilitaire décarboné.
- Les filières positionnées dans la case **B**, sont celles dont le marché connaît une forte croissance. Rhône-Alpes dispose d'une industrie chimique de premier plan. Avec le pôle de compétitivité **AXELERA** chimie environnement, constitué du noyau **Rhodia-Arkema-Suez Environnement-IFP-CNRS**, la région contribue fortement au développement d'une nouvelle chimie industrielle et scientifique durable et plus respectueuse de l'environnement et des hommes.

La région Rhône-Alpes est aujourd'hui, en France, **leader dans la filière solaire photovoltaïque** avec une production totale (fin 2009) de 15 778 MWh/an correspondant à 29% de la production nationale. Actuellement, la région rassemble sur son territoire l'ensemble des acteurs de la filière, des fabricants de panneaux photovoltaïques comme **Photowatt** à Bourgoin Jallieu et de cellules comme **Tenesol** à la Tour de Salvagny mais aussi des bureaux d'études et installateurs **Clipsol** à Aix les Bains.

Afin de répondre à la commande du Conseil régional, le CESER a formulé ci-dessous des recommandations spécifiques aux trois filières : chimie environnement, véhicules propres et photovoltaïque.

Filière Chimie environnement

Atouts / Faiblesses

Rhône-Alpes, c'est :

- 350 établissements pour 22 600 salariés,
- 6300 emplois de recherche et développement au sein de la vallée de la chimie, soit 25% de la recherche,
- un pôle de compétitivité « chimie-environnement » AXELERA,
- une plate forme de recherche de dimension internationale dans les domaines de la chimie environnementale² et de l'eau, CLEA (Cité lyonnaise de l'Environnement et de l'Analyse),
- trois grands projets : GAYA (fabrication de biogaz à partir de la filière bois), INDEED (procédés éco-efficients pour une usine du futur), Axel'One avec deux thématiques clés (matériaux innovants et procédés propres),
- la plate-forme technologique nationale française SUSCHEM (Sustainable Chemistry) se met en place en Rhône-Alpes, pour décliner les concepts européens de la chimie durable,
- un appareil de formation multiple, de bon niveau mais trop statique,
- en dépit d'actions soutenues par les entreprises et les branches professionnelles, l'industrie demeure délaissée par les jeunes talents et l'attractivité des activités de la Chimie est en berne.

Tendances

Depuis 2006, la profession se mobilise pour aider les entreprises à comprendre et mettre en œuvre la réglementation sur les substances chimiques (REACH). Plus de 1100 personnes ont été sensibilisées sur la région Rhône-Alpes. Des compétences pointues, requises pour accompagner les impératifs de réglementation et de contrôle qualité, sont considérées comme particulièrement coûteuses pour des PME.

Création de nouveaux métiers liée à de nouveaux besoins : projets internationaux, augmentation du dépôt des brevets, inflation réglementaire, judiciarisation des activités de propriété industrielle, valorisation commerciale de l'innovation.

Les futures compétences clés seront la recherche et l'expertise scientifique.



Nos recommandations

- Ajuster l'appareil de formation pour assurer le maintien ou l'acquisition de compétences nécessaires à l'évolution du secteur des industries chimiques.

² Comme indiqué dans l'introduction, le travail ne prend pas en compte la recherche actuelle en agrochimie.

- Poursuivre et développer les interventions vers les collèges et lycées, promouvoir des actions auprès du grand public afin de mieux faire connaître ces métiers aux jeunes mais aussi aux parents.
- Accompagner les PME dans la mise en oeuvre de la réglementation en matière de santé et d'environnement.
- Renforcer la cohérence des systèmes de formation et de validation des acquis.

Filière Véhicules propres

Atouts / Faiblesses

Dans le contexte du développement des véhicules propres, les technologies de stockage de l'énergie deviennent stratégiques.

Un outil de recherche rhônalpin de qualité : CEA-Liten, CNRS (Grenoble), pôles de compétitivité TENERDIS (hydrogène) et LUTB.

La plate-forme d'innovation unique en Europe, STEEVE, de réalisation de batteries en petites séries.

Elle est composée de deux antennes :

- l'une consacrée aux cellules et packs batteries, située à Grenoble,
- l'autre consacrée aux tests, à la gestion et à l'optimisation des performances des batteries, la plate-forme Battery Management System, située à l'INES (Institut National de l'Energie Solaire) de Chambéry.
- Absence d'acteurs industriels majeurs de production de batteries.



Nos recommandations

- Créer une filière de production de batteries et développer une filière de recyclage des batteries.
- Accompagner les acteurs privés dans les investissements lourds dont la rentabilité se situe à long terme.
- Encourager les efforts de recherche et développement pour opérer un saut technologique dans les capacités de stockage.
- Soutenir l'investissement dans un ou plusieurs projets industriels de production de batteries pour véhicules.
- Orienter les aides régionales et incitations vers le développement des principales applications (véhicule électrique, EnR...) pour stimuler le développement d'une demande de technologies de stockage d'énergie.

Filière Photovoltaïque

Atouts / Faiblesses

En France, l'industrie photovoltaïque compte plus de 150 acteurs dont une soixantaine établis en Rhône-Alpes.³ Rhône-Alpes dispose de tous les atouts pour devenir un acteur important du photovoltaïque. Berceau historique de cette filière de production électrique, Rhône-Alpes accueille le seul fabricant de panneaux photovoltaïques (Photowatt), des industriels, des installateurs, des laboratoires de recherche, l'institut national de l'énergie solaire, des associations et collectivités engagées. Ce qui fait la force de Rhône-Alpes actuellement, c'est la puissance du réseau de recherche et développement qu'elle a construit autour de la filière solaire. Elle accueille deux pôles d'excellence consacrés à la R&D : l'INES et TENERDIS.

La filière se structure notamment autour de l'INES. Pour autant, elle reste à ce jour beaucoup trop morcelée surtout en aval.



Nos recommandations

- aider à la structuration de la filière.
- renforcer la compétitivité de l'INES vis-à-vis d'autres centres de référence.
- mettre en œuvre des plans territoriaux de déploiement d'infrastructures de production d'électricité solaire au niveau des territoires et de certaines professions pour faire levier sur les débouchés et constituer une filière régionale (sur le modèle des Régions PACA et Poitou Charentes).
- prévoir un plan de reconversion des panneaux photovoltaïques en fin de vie.
- faciliter la coordination des acteurs par une meilleure relation recherche / développement-production / commercialisation.
- promouvoir Rhône-Alpes comme « la » région du solaire.

~ ~ ~

Les effets de leviers repérés soulignent que les métiers de croissance verte et plus largement le développement d'une économie verte sont largement dépendants de politiques publiques. La Région a donc une responsabilité importante, bien plus que dans d'autres domaines. En effet, certains secteurs peuvent être influencés par des politiques régionales (le secteur du bâtiment, par exemple), même si d'autres secteurs ont une dimension économique plus vaste (comme celui du photovoltaïque, par exemple). Lorsque la politique régionale est partie prenante, elle peut influencer le développement d'un secteur, en prenant des mesures incitatives dans l'économie régionale.

Après avoir analysé et formulé des recommandations spécifiques à ces trois filières, le CESER présente ensuite des préconisations pour encourager et développer les métiers et emplois de l'économie verte en Rhône-Alpes.

³ Annuaire fabricants et fournisseurs édité par le syndicat SER-Soler

Préconisations

Le développement d'une économie verte en Rhône-Alpes passe par l'organisation des filières présentes sur le territoire. Pour atteindre cet objectif, quatre axes de travail s'imposent :

- former les futurs professionnels, et en premier lieu les formateurs,
- stimuler la demande des consommateurs,
- donner aux entreprises les conseils, aides, outils et soutiens nécessaires en vue de leur permettre une conversion écologique plus rapide,
- encourager sous toutes ses formes l'innovation éco-responsable.

1. Identifier et anticiper les changements que la «transition verte» va opérer dans les métiers et emplois des différentes filières au niveau régional et en assurer le suivi

• **Création d'un observatoire régional des métiers, emplois et formations de la croissance verte** en lien avec les observatoires de branches professionnelles, métiers, emplois et formations existants, de façon à :

- recenser l'existant,
- établir un diagnostic régional des emplois de la croissance verte portant sur l'ensemble des territoires et bassins d'emplois prioritaires en s'appuyant notamment sur les SCOT,
- permettre des prises d'orientations et de décisions dans ce domaine, mais sur des bases précises,
- favoriser les projets territoriaux innovants, notamment par l'intermédiaire des **CDDRA** et des **CTEF**.

• **Orienter le rôle des pôles de compétitivité dans le domaine de la détection des besoins en compétences** et les amener à prendre en compte la **dimension formation** encore trop souvent négligée. Les acteurs des pôles prennent peu à peu conscience que cette structuration en réseau offre un cadre pertinent pour mener un tel exercice.

2. Développer les filières vertes à fort potentiel en Rhône-Alpes

- **Pour la filière énergie photovoltaïque, il s'agit de :**

- structurer la filière, de la production jusqu'au recyclage.
- promouvoir Rhône-Alpes comme « la » région du solaire.

- **Pour la filière véhicules propres, il s'agit de :**

- créer une filière de production de batteries et développer parallèlement une filière de recyclage.
- accompagner les acteurs privés dans les investissements lourds dont la rentabilité se situe à long terme.
- soutenir l'investissement dans un ou plusieurs projets industriels de production de batteries « nouvelle génération » pour tous les types de véhicules terrestres ou aériens.
- encourager les efforts de recherche et développement pour opérer un saut technologique dans les capacités de stockage et déposer les brevets correspondants.
- orienter les aides régionales et les incitations vers le développement des principales applications (véhicule électrique, EnR...) pour stimuler, par la demande, le développement de technologies de stockage d'énergie.
- démontrer que la Région est exemplaire dans ce domaine en lui demandant de se doter de véhicules de ce type chaque fois que cela lui sera possible.

- **Pour la filière chimie – environnement, il s'agit de :**

- ajuster l'appareil de formation pour assurer le maintien ou l'acquisition de compétences nécessaires à l'évolution du secteur des industries chimiques.
- renforcer la cohérence des systèmes de formation et de validation des acquis.
- accompagner les **PME** dans la mise en oeuvre de la réglementation en matière de santé et d'environnement.

3. Encourager la mutation écologique des entreprises et des filières

Il est du rôle et de la responsabilité de la Région d'agir comme « *chef de file* » pour le développement économique de son territoire.

Or la stratégie régionale de développement économique et de l'innovation de Rhône-Alpes (SRDEI) n'impose à aucun moment de repenser les fondements et les finalités de l'action économique pour répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques, se privant ainsi d'un levier aujourd'hui essentiel de développement économique.

Il y a là une lacune importante dans la stratégie rhônalpine alors que cette évolution environnementale est inéluctable et que la survie des entreprises dépendra de leur capacité à s'y adapter.

La Région Rhône-Alpes ne peut rester en marge, elle doit favoriser la conversion du système industriel actuel vers un système productif soutenable, à l'instar de l'objectif poursuivi par le SRDEI de la région Île de France et beaucoup plus clairement affiché par cette dernière.

En pratique, la Région Rhône-Alpes pourrait :

- **réserver des financements à la création d'éco-parcs**, y compris aux démarches de rénovation de zones d'activités économiques existantes, afin de concrétiser au mieux l'idée et le principe d'une « économie circulaire ».

Il s'agit de promouvoir les démarches de création ou de rénovation de parcs industriels concourant à la valorisation des déchets d'une filière, à la minimisation des émissions liées aux usages, à la dématérialisation des produits et des activités économiques, à la réduction de la part carbonée.

Une action de développement foncier spécifique pourrait y contribuer, en s'appuyant sur les établissements publics fonciers régionaux (**EPFR**) existants, de type EPORA, pour favoriser l'implantation et le développement d'éco-parcs industriels.

- **Accompagner la conversion écologique des dispositifs numériques régionaux**

Dans un contexte d'explosion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), la priorité énergétique durable est double et s'organise autour de la maîtrise de la consommation mais aussi de la préférence aux énergies propres.

Le CESER appuie la stratégie « Green IT » qui rassemble plusieurs mesures allant dans le sens d'une forte réduction de l'empreinte carbone, dans un contexte de véritable explosion de consommation du numérique. Parmi ces mesures, les plus importantes sont :

- l'efficacité énergétique visant à réduire de – 20% à – 50% la consommation électrique d'ici 2015 (accord par charte des constructeurs),
- l'optimisation des dispositifs de refroidissement des centres informatiques,
- le couplage calorifique avec les circuits urbains,
- la réduction des nuisances liée au recyclage des produits en fin de vie,
- la virtualisation des serveurs permettant un meilleur taux d'utilisation des équipements.

- **Conditionner les aides économiques à des critères environnementaux**

Les aides devraient être orientées de façon prioritaire vers une économie utile, en prise directe avec les enjeux du territoire régional, favorisant son adaptation aux défis économiques, sociaux **et** environnementaux. La responsabilité sociale et environnementale des entreprises qui pourraient en bénéficier est essentielle.

Les aides régionales intégreraient cette dimension dans toutes les subventions attribuées aux entreprises en veillant cependant à ce qu'elle ne remette pas en cause la compétitivité des entreprises régionales.

Pour inciter les entreprises à entreprendre une démarche de progrès environnemental, les aides régionales **devraient** être notamment conditionnées à la réalisation et à la production :

- d'un bilan carbone,
- de travaux d'économie d'énergie,
- du niveau d'utilisation de matières premières non renouvelables, de leur recyclage et réutilisation prévue en fin de vie.

Des aides à l'amorçage et/ou à la création d'entreprises pourraient être offertes dans certains secteurs ciblés (tertiaires ou industriels) afin de créer les structures qui n'existeraient pas encore mais qui permettraient de répondre aux enjeux mentionnés ci-dessus.

• **Créer un dispositif régional sur le même principe que SecurisRA** pour permettre aux entreprises de répondre aux exigences environnementales régionales. Les **outiller dans les démarches** qu'elles seraient incitées à entreprendre pour accéder aux nouveaux marchés de la croissance verte (regroupements d'entreprises, aide à l'investissement, conseil...), notamment en soutenant celles qui connaissent des difficultés à se redéployer et à trouver de nouveaux débouchés.

• **Systématiser les clauses environnementales dans les marchés publics régionaux**

La commande publique représente 14% du PIB en France. Elle représente donc un véritable levier pour agir sur l'économie et la faire évoluer.

Le choix des prestataires de la Région devrait s'effectuer en fonction notamment de critères environnementaux (écolabels, agriculture biologique, circuits courts...) et tenir compte du critère « empreinte carbone » (bilan carbone de la prestation incluant aussi le coût environnemental des transports) pour favoriser une relocalisation de l'économie et toujours privilégier les circuits courts.

4. Soutenir l'emploi et la formation dans les filières vertes

La **formation professionnelle** et l'**apprentissage** sont les leviers d'action des Régions pour anticiper les évolutions nécessaires à la mutation écologique de l'économie tant du côté des savoirs que des savoir-faire. La Région se doit donc d'œuvrer pour :

• **Articuler les réflexions sur la croissance verte avec les Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF)** pour qu'ils se donnent cet axe de développement, et les inciter à s'appuyer sur les points forts de leur territoire, à l'image de ce qui s'est fait, avec succès, dans le **Rovaltain et sur le territoire de Métropole Savoie**. Dans cet esprit, les Contrats d'Objectifs Emploi Formation (**COEF**) pourraient constituer un bon outil pour faciliter la nécessaire et rapide adaptation des compétences existantes.

• **Impulser des formations sur les nouveaux métiers et/ou compétences liés à la croissance verte dans le cadre des Groupes Domaines du C-PRDF**

Les initiatives territoriales pour accompagner les métiers impactés par la croissance verte gagneraient à être systématisées et coordonnées dans le cadre du C-PRDF (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles) dont c'est la vocation.

Un volet « métiers de la croissance verte » pourrait avantageusement être intégré dans le C-PRDF. Le CCREFP (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et la Formation Professionnelle) aurait dès lors à poser, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, la question de la formation des formateurs, et à veiller à l'intégration de cette nouvelle dimension aux différents programmes ou référentiels.

S'appuyer sur l'apprentissage et le contrat de professionnalisation pour développer l'acquisition des connaissances liées aux métiers de la croissance verte et attirer des jeunes dans ces métiers et filières de formation.

• **Valoriser et développer le dispositif VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et celui de la certification CQP (certificat de Qualification Professionnelle)**

Ces dispositifs se révèlent pertinents à la fois en formation initiale et en formation continue et permettent la reconnaissance des qualifications et compétences acquises par les salariés, notamment par les salariés peu qualifiés, en évitant pour l'entreprise les inconvénients de la mise en place de cursus longs et lourds de formation.

On observe la montée du dispositif de VAE sur les métiers verts. La structuration de certaines fonctions (par exemple responsable qualité, sécurité, environnement) fait parfois que les personnes en poste s'inscrivent dans une démarche de formalisation de leurs compétences.

Le CESER suggère donc de veiller à la possibilité de valider les compétences dans ces contextes particuliers de mobilité professionnelle.

- Intégrer dès à présent les métiers de la croissance verte dans la liste des domaines des projets pédagogiques soutenus dans le cadre du dispositif régional à destination des lycées « **Demain en main** ».

5. Soutenir la recherche et l'innovation dans la croissance verte : en mobilisant les outils innovants à fort effet de levier

- **S'insérer dans les projets régionaux de création de sociétés d'accélération de transfert des technologies (SATT)** portés par les PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) pour que les innovations et les fruits de la recherche diffusent rapidement dans le monde industriel.

- **Soutenir financièrement les entreprises** (françaises ou à capitaux majoritairement français) qui innovent, et ce, en proposant à la Région :

- soit de prendre en charge une partie des frais de dépôt des marques et surtout de renouvellement de brevets internationaux (qui sont ruineux pour une PME),
- soit de créer un fonds qui permettrait de mutualiser sous forme d'un portefeuille régional ces mêmes brevets et marques qui seraient alors déposés par la Région, mais exploités par les entreprises.

- **Lancer des appels à projet** en faveur de la croissance verte au niveau de la Région (ARDI) Il s'agit de valoriser les entreprises régionales les plus innovantes et les plus exemplaires en matière de croissance verte et de conversion écologique de l'économie. La Région dispose d'un appel à projets permanent baptisé Innov'R en faveur du développement des éco-innovations au sein des entreprises rhônalpines.

Ne pas oublier aussi la recherche universitaire et la nécessaire complémentarité qui doit exister entre les entreprises et la recherche dans le cadre, par exemple, des Pôles de compétitivité ou des clusters. Sur ce point, le pôle plasturgie d'Oyonnax est exemplaire car il comprend :

- un pôle de compétitivité PLASTIPOLIS,
- un comité technique paritaire permettant un dialogue social (CTP),
- un observatoire économie / ressources humaines RADAR.

6. Pour mieux évaluer la concrétisation de l'action régionale dans ce domaine

Pour permettre à chaque rhônalpin de mesurer l'implication réelle de la Région et plus concrètement pour assurer le suivi de l'effort régional consacré à la croissance verte, il est préconisé le vote par la Région d'un budget global régional alloué spécifiquement à la croissance verte ainsi que des lignes budgétaires dédiées par direction. Cette proposition devrait renforcer la lisibilité des actions menées dans ce domaine par les différentes directions de la Région en adéquation avec la taille de l'entreprise.

Conclusion

La conjonction de trois crises (énergétique, climatique et financière) a favorisé une prise de conscience croissante de la nécessité de faire évoluer les modes de conception, de production et de consommation en faveur d'une économie durable.

Pour le CESER, l'économie verte constitue une opportunité pour de nouvelles compétences, pour une meilleure compétitivité des entreprises et de développement de filières industrielles. **Elle s'accompagne d'une transformation conséquente des compétences au sein de métiers déjà existants plutôt que de la création de nouveaux métiers.**

La mobilisation de Rhône-Alpes en faveur de l'économie verte doit constituer un chantier prioritaire à l'instar des autres régions (Ile de France, Aquitaine, Poitou Charentes...).

L'économie rhônalpine doit changer de cap pour impulser un nouveau modèle de croissance, fondé non seulement sur l'innovation et le développement des entreprises, mais aussi sur leur responsabilité environnementale.

Pour réussir ce changement de cap, le CESER propose de :

- | | |
|-----------|--|
| ENJEU N°1 | Anticiper l'impact de la croissance verte sur l'économie du territoire : l'enjeu est d'appréhender la réalité de la croissance verte et la façon dont elle agit sur le tissu économique de la région (changements environnementaux, règlementaires, technologiques...). Cette mutation comporte des effets sur l'emploi, les métiers et les compétences dont il convient d'en mesurer précisément les contours. |
| ENJEU N°2 | Structurer les filières de la croissance verte : le rôle de la Région doit consister à accompagner les entreprises pour leur permettre de répondre aux nouvelles attentes du marché. Cette action peut porter sur l'offre et/ou la demande. |
| ENJEU N°3 | Répondre aux besoins de la croissance verte par l'accompagnement des parcours professionnels et la formation. Pour tirer partie du potentiel de développement de la croissance verte, les entreprises vont avoir recours à des salariés qualifiés pour répondre aux nouvelles exigences du marché. La clé de la « transition » en matière de ressources humaines réside bien dans la capacité à accompagner l'adaptation des salariés au sein des entreprises et les transitions professionnelles entre entreprises, voire entre secteurs d'activité (ceux en déclin vers ceux en croissance). |

L'un des enjeux phares pour la Région consistera à faire évoluer la formation professionnelle pour qu'elle devienne un outil de la croissance verte, car dès à présent et à fortiori dans l'avenir, tout emploi comportera une dimension développement durable.

Il importe donc d'être attentif, dès maintenant à la formation en cours. Elle doit intégrer rapidement les enjeux de la croissance verte pour répondre aux attentes des entreprises engagées dans cette voie.

Annexes

Annexe 1

Saisine emplois verts

30

Annexe 1

Saisine emplois verts

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Région
Rhône-Alpes

Jean-Jack QUEYRANNE
*Président du Conseil régional
Député du Rhône
Ancien ministre*

Nos réf. : 10-DERTT -14278/C1625

Objet : saisine Emplois verts

Monsieur Bruno LACROIX
Président du Conseil économique, social et
environnemental régional de Rhône-Alpes

Charbonnières, le **03 DEC. 2010**

Monsieur le Président,

Le Conseil régional a adopté les 27 et 28 mai 2010 une délibération-cadre pour une nouvelle étape du développement économique, de l'emploi et de la formation en Rhône-Alpes. La Région a souhaité ainsi accompagner leur adaptation aux enjeux de l'avenir. Les actuelles mutations économiques, sociales et environnementales nécessitent la recherche de solutions innovantes et pertinentes pour relever les nouveaux défis avec les acteurs concernés, notamment les partenaires sociaux dans le cadre d'un développement durable.

Rhône-Alpes est une des principales régions industrielles d'Europe. Première région française de la sous-traitance industrielle, elle concentre nombre de PME qui sont autant de gisements d'emplois et d'innovation. Avec ses clusters et ses pôles de compétitivité, elle est aujourd'hui la région française la plus structurée en matière de filières industrielles, traditionnelles et émergentes, et également la plus diversifiée en matière d'excellence et de savoir-faire. Rhône-alpes compte aussi de nombreuses et performantes entreprises de services, en particulier dans le secteur touristique.

La volonté de l'exécutif régional dès 2004 a été celle de construire une EcoRégion. L'adoption du schéma régional de développement économique (SRDE) en 2005, concomitamment à celle du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), a permis d'adapter les politiques régionales pour accompagner au mieux la mutation des filières les plus stratégiques et son potentiel industriel.

Aujourd'hui, après les « Grenelle » de l'environnement et les Etats Généraux de l'Industrie, l'élaboration en cours d'une nouvelle stratégie de développement économique pour 2011-2015 en région Rhône-Alpes, doit permettre à notre économie régionale de franchir un cap pour répondre aux enjeux de l'avenir. La Région Rhône-Alpes doit accompagner les mutations de l'économie, dans le cadre d'un travail prospectif et collaboratif avec les partenaires avec un objectif de réduction de l'empreinte écologique. Elle doit poursuivre le travail engagé sur les nouveaux emplois et les formations susceptibles de représenter des perspectives pour demain. Elle doit accompagner la mutation des activités liées aux secteurs « traditionnels » et le développement des secteurs « émergents » pour répondre aux nouveaux défis technologiques, économiques, sociaux et environnementaux.

Aussi, je souhaiterais que le Conseil économique, social et environnemental régional apporte une contribution sur les évolutions à impulser après l'identification des différents leviers technologiques, économiques, sociaux et environnementaux mobilisables. Ces évolutions conduiront à estimer la marge de manœuvre dont les acteurs, Union européenne, Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et sociaux disposent pour construire des réponses adaptées, que ce soit au niveau local, régional, national ou international.

Téléphone : 04 72 59 40 00 / Conseil régional Rhône-Alpes - 78, route de Paris
Télécopie : 04 72 59 42 18 / BP 19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
www.rhonealpes.fr

Je propose également que le Conseil économique, social et environnemental régional puisse :

- faire une analyse comparée des politiques publiques des autres Régions françaises et de nos partenaires européens, plus particulièrement dans les « Quatre moteurs », en matière de développement des nouvelles filières, nouveaux emplois liés à l'adaptation aux enjeux de l'avenir.

- procéder à l'examen des dispositifs de politiques de développement économique, d'emploi et de formation mobilisables par la Région pour prendre en compte ces enjeux.

- dégager une approche spécifique sur les filières stratégiques pour l'économie rhônalpine sur le véhicule propre, la chimie environnement, l'énergie solaire thermique et photovoltaïque,

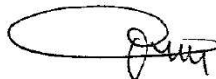
Ces trois filières se caractérisent par un soutien important de la puissance publique et la présence d'un réseau d'acteurs structurant. Elles disposent d'atouts en terme de capacités de recherche et de développement, de poids économique, de taille du marché potentiellement en croissance et de positionnement global par rapport aux territoires concurrents.

A ce stade, et au regard des principaux enjeux rappelés, le Conseil économique, social et environnemental régional pourrait examiner l'adaptation des différents leviers publics et privés aux enjeux de développement de ces filières, selon les entrées suivantes :

- les synergies entre acteurs industriels régionaux et entre ces derniers et ceux de la recherche ;
- le rayonnement et l'attractivité du territoire pour concrétiser une ambition de leadership ;
- la valorisation des capacités régionales d'innovation afin de stimuler l'émergence de technologies clés de demain sur le territoire et faciliter les transferts technologiques dans une logique industrielle ;
- l'identification des compétences et les emplois impactés par l'intégration des enjeux du développement durable et de l'empreinte écologique dans ces trois filières ;
- les enjeux d'orientation, de formation tout au long de la vie, d'enseignement supérieur pour accompagner voire accélérer les mutations liées aux spécificités des métiers relevant de ces filières ;
- la prise en compte des mutations professionnelles, l'accompagnement des entreprises et des salariés, à travers le dialogue et l'innovation sociale ;
- le développement à l'international de ces filières.

Il me serait agréable de disposer de l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional pour le mois de mars 2011. Dans l'attente, M. Cyril KRETZSCHMAR, conseiller délégué à la nouvelle économie, aux nouveaux emplois, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire, est à votre disposition pour tout échange qui vous paraîtrait souhaitable.

Vous remerciant par avance pour l'éclairage que vous voudrez bien apporter à l'évolution des politiques régionales, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Avec à vous -


Jean-Jack QUEYRANNE

Bibliographie

- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM). *Plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte : Synthèse des travaux des comités de filières*. MEEDDM, janvier 2010, 26 p.
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_emplois_croissance_verte_1_.pdf
- Inter Carif-Oref. *Du développement durable à la croissance verte : quels impacts sur l'emploi, les métiers et la formation ?* Inter Carif-Oref, janvier 2011, 59 p.
http://www.intercariforef.org/formations/synthese_documentaire_intercariforef_developpement_durable.pdf
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. *Les métiers et l'économie verte*, 5 janvier 2011 [dossier en ligne]
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-metiers-et-l-economie-verte.html>
- JOLLY Cécile, KLEIN Tristan, LIEGEY Maxime. *La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ?* Centre d'analyse stratégique (CAS), janvier 2010, 69 p.
Le rapport : <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/03bRappCroissanceverte.pdf>
La note de veille (synthèse) : <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille164.pdf>
- Conseil d'orientation pour l'emploi (COE). *Croissance verte et emplois*. COE, janvier 2010, 74 p.
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000053/0000.pdf>
Le Conseil d'orientation pour l'emploi a été saisi par le ministre de l'écologie et du développement durable dans le cadre de la préparation d'un plan de mobilisation pour le développement des métiers de la « croissance verte ».
- LIEBARD Alain, LAVERGNE Richard, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM). *Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte : rapport du Comité de filière Energies renouvelables*. MEEDDM, décembre 2009, 71 p.
http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgibin/brp/telestats.cgi?brp_ref=104000058&brp_file=0000.pdf
- Direction Générale du Trésor Public. *Impacts macroéconomiques du Grenelle de l'environnement*, décembre 2010, 121 p.
http://www.focusinfo.eu/DossiersDocuments/10485_cahiersdcembre2010.pdf
- Syndex et Alpha pour le Ministère de l'Ecologie. *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie impactés par le Grenelle de l'environnement et l'évolution du système européen ETS d'échange des droits d'émission des gaz à effet de serre*, mai 2010.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref-GPECb.pdf>
- Boston Consulting Group. *Réflexions sur le portefeuille de mesures Grenelle Environnement*, juin 2009, 89 p.
<http://www.reseau-tee.net/Grenelle-BCG-09.pdf>

Ce glossaire explique les principales notions utiles pour traiter la saisine.

Chimie verte

Ou chimie durable, selon la définition de Paul Colonna⁴, se définit comme « la conception, le développement et l'utilisation de produits chimiques et de procédés visant à réduire ou éliminer l'usage ou la formation de substances dangereuses ou toxiques pour la santé et l'environnement ».

Croissance verte

Il s'agit d'une économie qui, à long terme, utilise moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables et :

- qui émet beaucoup moins de gaz à effet de serre,
- qui privilégie les écotechnologies : l'ensemble des technologies dont l'emploi est moins néfaste pour l'environnement que le recours aux techniques habituelles répondant aux mêmes besoins,
- qui pratique la production et la consommation responsables, pense les productions en termes de cycle de vie,
- où les transports sont raisonnés, les villes durables, les territoires pensés et gérés globalement selon un mode de développement durable,
- qui protège et rétablit les services écosystémiques rendus par l'eau, les sols, la biodiversité,
- qui met les hommes et les femmes au centre de l'entreprise et du projet social,
- qui promeut la participation de chacun à la décision et s'enrichit de la différence,
- qui respecte les cultures, les patrimoines,
- qui évalue les effets des décisions sur les générations futures.

(Définition du Ministère de l'écologie et du développement durable)

Développement durable

Le développement durable a été défini comme "le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" par le rapport Brundtland, publié en 1987. Le processus vise à concilier l'écologique, l'économique et le social, en établissant une sorte de cercle "vertueux" entre ces trois piliers.

⁴ Paul Colonna, chercheur à l'INRA, et auteur de « La Chimie Verte », aux éditions Lavoisier, novembre 2005

Eco-activités	Il s'agit d'activités produisant des « biens et services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. (OCDE) Pour le Commissariat général au développement durable, « les éco-industries peuvent être définies comme les éco-activités des entreprises rattachées au secteur industriel ».
Eco-industries	Selon l'OCDE, les éco-industries peuvent être définies comme l'ensemble des activités « capables de mesurer, prévenir, limiter et corriger les impacts environnementaux, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes.
Eco-conception	L'éco-conception est une démarche préventive qui se caractérise par la prise en compte de l'environnement lors de la phase de conception ou d'amélioration d'un produit. L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité écologique du produit, c'est-à-dire réduire ses impacts négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, tout en conservant sa qualité d'usage.
Ecolabel	Reconnaissance officielle de la qualité écologique d'un produit, les ecolabels relèvent de la certification et ont été mis en place sous l'investigation des pouvoirs publics. En France, l'ecolabel national est NF - Environnement, propriété d'AFNOR Certification apporte la double garantie « qualité du produit » et « performances environnementales ». L'ecolabel peut être national (« NF-Environnement » en France ou « Angle bleu » en Allemagne) ou supranational (Ecolabel européen).
Emplois verts	Toutes les activités qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable et dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et dommages sur l'environnement. (Source : Observatoire national des emplois et des métiers de la croissance verte, rapport d'activité 2010).
Empreinte écologique	Outil de mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature, qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. (Source : WWF)
Green IT	Informatique verte. Ensemble des mesures visant à réduire l'empreinte carbone du secteur informatique.
Haute Qualité Environnementale (HQE)	Cette démarche initiée en 1996, vise à limiter les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation : consommation de ressources naturelles, gestion des déchets, nuisances sonores.... Quatorze exigences environnementales définissent cette démarche. Elles portent sur le respect et la protection de l'environnement extérieur, la création d'un environnement intérieur satisfaisant.

**Métiers
« verdissants »**

Métiers dont la finalité n'est pas environnementale, qui intègre de nouvelles « briques » de compétences pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier. (Source : Observatoire national des emplois et des métiers de la croissance verte, rapport d'activité 2010).

**Plan Régional
d'Élimination des
Déchets
Dangereux
(PREDD)**

L'élaboration et le suivi des plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux sont de la compétence des Conseils Régionaux. Ils visent à :

- dresser un état des lieux en matière de production et de flux de déchets dangereux d'origine industrielle ;
- recenser les installations de traitement existantes et vérifier l'adéquation entre les capacités de ces installations et les besoins actuels et futurs ;
- veiller à la création d'ensembles coordonnés d'installations d'élimination ;
- énoncer les priorités à retenir pour prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

REACH

Registration Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques
Règlement européen entré en vigueur le 1^{er} juin 2007 permettant de recueillir un grand nombre d'informations sur les propriétés des substances chimiques produites ou importées pour tous les autres usages d'ici 2018.

Véhicule propre

La notion de véhicule propre est relative : certains véhicules sont plus propres que d'autres, mais aucun n'est propre dans l'absolu. D'où peut-être le concept de "**Véhicule décarboné**", c'est-à-dire un véhicule ayant les plus faibles niveaux d'émission de CO₂ possibles, qu'il s'agisse de véhicules entièrement électriques ou de véhicules hybrides rechargeables. (Rapport Sénat janvier 2011 « Structuration de la filière véhicules décarbonés »)

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

Les personnes auditionnées

Sabine BASILI	Administratrice nationale de la CAPEB
Jean-Marie BUSSEUIL	1 ^{er} vice-président de la CCI de la Drôme
Françoise CHARBIT	Déléguée générale de TENERADIS
Cyril KRETZSCHMAR	Conseiller délégué à la nouvelle économie, aux nouveaux emplois, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire
Pascal NIEF	Délégué général de Lyon Urban Truck & Bus (LUTB)
Virginie PEVERE	Directrice recherche et innovation du pôle de compétitivité AXELERA
Hervé TERRASSE	Responsable emploi-formation UPA Rhône-Alpes

Les membres du groupe de travail

<i>Président</i>	Pierre MENDIELA (College II)
<i>Présidents des commissions 1, 2, 3, 6</i>	Sybilie DESCLOZEUX (Collège I) - Daniel BLANC-BRUDE (Collège II) - Marc PERRET (Collège II) - François GUILLEMIN (Collège I)
<i>Collège 1</i>	Gérard MANCRET - Christian MARTIN - Philippe WARSMANN
<i>Collège 2</i>	Laurent CARUANA - Fabien COHEN-ALORO - Serge PASCUAL
<i>Collèges 3-4</i>	Zohra ABDERRAHMANE - Colette AMBROISE-THOMAS - Bruno DE QUINSONAS-LOUDINOT - Raymond FAURE - René-Pierre FURMINIEUX - Michel-Louis PROST

Déclarations des groupes

Intervention de M. Philippe WARSMANN, au nom du collège 1

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise au point des politiques régionales en faveur de la croissance verte, Monsieur le Président de la Région Rhône Alpes a sollicité l'avis de notre CESER sur le thème des emplois verts.

Il ressort d'abord des recherches effectuées par notre groupe de travail que si la croissance verte est identifiée comme un réel potentiel de développement - notre région est déjà considérée comme le deuxième bassin d'emplois verts en France -, c'est avec la plus grande prudence qu'il convient d'évaluer son impact en matière de création d'emplois.

En effet, le nombre d'emplois potentiels à l'horizon 2020 découlant du Grenelle de l'environnement est évalué à l'échelle du territoire national à 200 000 par la Direction Générale du Trésor Public et à 600 000 par le Boston Consulting Group. Ces écarts considérables ne peuvent que laisser perplexe. Si elle créera de nouveaux emplois, la croissance verte se traduira surtout par l'évolution du contenu d'emplois existants faisant appel à de nouvelles compétences.

Même s'il n'a pas pu étudier la problématique sous des angles aussi nombreux que ce qui était souhaité dans la saisine, notre groupe de travail s'est efforcé d'inventorier les différentes mutations liées au développement durable qui impactent le monde économique, d'en comprendre les mécanismes et d'établir différentes préconisations à partir d'un état des lieux de l'économie verte en Rhône Alpes.

L'enjeu le plus important pour la Région sera vraisemblablement de contribuer à la mise en place, en lien avec les acteurs économiques, d'une offre de formations initiales et continues adaptée à ces nouveaux métiers et aux évolutions des métiers existants.

Un autre enjeu majeur sera de continuer à apporter une aide à la structuration de nouvelles filières identifiées comme stratégiques pour l'économie rhônalpine telles que le véhicule propre, la chimie-environnement ou le solaire.

La présence dans notre région de pôles de compétitivité et de clusters sur ces thématiques ainsi que de pôles de recherche dans les domaines du bâtiment, des transports ou de l'énergie est également une opportunité à valoriser en favorisant les synergies entre les acteurs de la recherche et ceux du monde industriel. Parmi les suggestions du groupe de travail, il est également proposé à la Région des actions de nature à favoriser l'innovation verte dans le dense tissu industriel Rhône Alpin par le soutien aux dépôts de brevets et plus généralement par des actions simples comme la promotion du "circuit court" valorisant les productions locales au détriment des productions éloignées.

Dans tous ces domaines, une continuité et une visibilité des politiques publiques seront facteurs de réussite.

Nous voterons bien sûr ce projet d'avis du CESER. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Jean ELDIN, au nom de la CFDT

Monsieur le Président, chers collègues,

Oui, les emplois verts peuvent être les emplois de demain parce qu'ils s'inscrivent dans une démarche vertueuse de développement durable combinant l'écologie, l'économie et le social.

Dans un développement économique de long terme qui respecte la nature, qui met les femmes et les hommes au centre de l'entreprise et du projet social et qui promeut la participation de chacun à la décision..., selon le Ministère de l'écologie et du développement durable.

Le projet de croissance verte est aussi un projet de société qui peut être une réponse à la crise mondiale laquelle, met en évidence un modèle de croissance inégalitaire source de précarité et de pauvreté. Pour cela les engagements du Grenelle de l'environnement doivent être mis en oeuvre, les politiques, les chefs d'entreprises et les banques doivent entendre le message.

Les emplois verts comment y arriver ? Seront-ils créateurs d'emplois face au chômage grandissant ?

Le projet d'avis du groupe de travail présidé par notre collègue Pierre MENDIELA, que nous tenons à féliciter ainsi que Muriel CLAVEL-PINOIT, chargée d'études, se veut une réponse prudente sur le nombre d'emplois qui seraient créés et, un éclairage sur les décisions qui doivent être prises tout en mesurant les diverses mutations à l'oeuvre et les impacts de celles-ci sur les métiers, les emplois, les compétences ; on est là au coeur du sujet car, si l'on en croit la contribution du conseil économique et social du pays Rennais, le nombre d'emplois devant s'adapter serait 20 fois supérieur au nombre d'emplois créés ! S'adapter, c'est d'abord ne pas disparaître.

On voit bien les efforts qui doivent être faits, dès à présent, pour réussir les transferts d'emplois, mais aussi en créer de nouveaux par :

- * l'adaptation des formations initiales et professionnelles,
- * l'acquisition de compétences nouvelles,
- * l'organisation et les conditions du travail, la qualification des personnels.

Ce qui permet le maintien et le développement de la compétitivité des entreprises en prenant appui sur de nouvelles relations au sein du travail.

L'exemple de la Chimie est significatif. Dans le cadre du CSP (comité stratégique prospectif) de cette branche industrielle de Rhône Alpes, nous venons de terminer après une année de réflexions et d'échanges une étude prospective qui met en évidence les atouts de la filière chimie-environnement mais aussi le manque d'attractivité de ses activités traditionnelles et la nécessité d'une chimie durable, verte, donnant de l'avenir y compris en termes d'emplois.

L'avis proposé attire notre attention sur le fait que ce sont plutôt des transformations de métiers traditionnels existants qui vont s'opérer et peu de créations d'emplois. Des destructions sont à prévoir, dans des process plus innovants, on le voit déjà dans plusieurs exemples industriels.

La CFDT appuie les recommandations spécifiques de structuration des trois filières : chimie-environnement, véhicules propres et photovoltaïque et les préconisations visant l'organisation des filières industrielles et de services présentes sur le territoire Rhône Alpes (en articulation avec des comités stratégiques de filières, CTEF - CDDRA - et pôles de compétitivité) ainsi que la création d'un budget régional alloué spécifiquement à la croissance verte. La mise en place d'un observatoire régional des emplois et des métiers liés à l'économie verte est nécessaire.

Dans ce contexte nouveau de « croissance verte » la vie et le développement des entreprises pour l'emploi dépendront de leur capacité à anticiper et s'adapter aux évolutions environnementales et humaines.

Pour réussir la SRDEI (stratégie régionale de développement économique et d'innovation) devrait permettre de repenser les fondements et les finalités de l'action économique pour notre région par un changement de cap pour impulser un nouveau modèle de développement.

En réponse à la lettre de saisine du Président QUEYRANNE le projet d'avis, que nous voterons, invite le Conseil régional à jouer pleinement son rôle dans ce domaine majeur de la croissance verte.

Intervention de M. Marc PERRET, au nom de la CFTC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la saisine « emploi Vert » du Conseil régional Rhône Alpes, la CFTC se retrouvant dans les analyses et les préoccupations du projet d'avis du CESER, fera malgré tout quelques observations.

En premier lieu, celle-ci faisant suite aux EGI, il ne serait pas inintéressant de rappeler aussi toute la place de l'agriculture dans notre région, oubliée par la lettre de cadrage. La CFTC est favorable au développement de cette économie dite « verte » indispensable au maintien de Rhône-Alpes comme l'une des régions les plus industrielles d'Europe.

Nous sommes conscients que cela entraînera obligatoirement une évolution ou création de filières intégrées, donc, pouvant être favorable à l'emploi. Mais ces emplois seront-ils vraiment nouveaux, modifiés ou adaptés ?

Suivant les différentes études, l'évolution des emplois réalisée à tous niveaux peut apparaître contradictoire puisque leur nombre varie entre 200.000 et 600.000 pour la France.

Il en ressort que très peu de ces nouveaux métiers apparaissent directement liés aux problématiques du développement durable, mais plutôt de leurs adaptations à l'économie verte.

Pour la CFTC, ce ne sont pas des métiers nouveaux mais bien des compétences nouvelles qui apparaissent et qu'il faudra prendre en compte. Dans différents domaines, ces compétences évoluent vers le haut avec un besoin grandissant d'ingénieurs dont on connaît la désaffection des jeunes pour les filières techniques. On constate parallèlement la disparition de certains métiers de base à faibles compétences.

Oui, il nous faut développer et structurer de vraies filières de l'économie verte, leur développement et leur efficacité passant par des actions cohérentes et des évolutions indispensables dans tous les secteurs : recherche, innovation, production, formation qu'elle soit initiale ou continue, afin aussi de savoir appréhender les conséquences du recyclage des nouveaux produits (panneaux photovoltaïques, batterie etc.)

Ces observations étant faites, la CFTC votera cet excellent projet d'avis

Monsieur le Président, Chers (es) Collègues,

Le groupe CGT votera l'avis qui attire, de sa part, quelques réflexions, que je vous livre.

En mars 2010, le Commissariat Général au Développement Durable a listé 18 filières industrielles stratégiques de l'économie verte allant des énergies renouvelables à celles qui participent à la lutte contre le changement climatique comme le bâtiment, le véhicule dé carboné ou les filières qui sans lien direct avec l'énergie possèdent des composantes efficaces de l'action pour réduire nos consommations de ressources naturelles et de matières premières.

Intégré ensuite aux conclusions du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement a multiplié alors les annonces d'emploi verts notamment au travers de l'étude du Boston Consulting Group qui a mesuré les impacts économiques attendus du Grenelle en avançant le chiffre de 600.000 emplois.

L'étude de la direction générale du trésor public a ramené ce chiffre entre 200 et 250.000 emplois créés. Je ne polémiquerai pas sur cette différence énorme, je m'attarderai donc sur le constat que les impacts du Grenelle ont sur l'emploi et qui ne peuvent être durablement favorable qu'avec la mise en œuvre d'une politique industrielle ambitieuse, s'appuyant sur le développement de l'innovation et des compétences.

Alors regardons les enjeux géopolitiques des énergies naturelles renouvelables qui concernent 6 des 18 filières stratégiques et qui sont appelés à un développement considérable dans le cadre des schémas régionaux climat – air – énergie Etat – Région.

Le développement récent et rapide des ENR recèle trois enjeux géostratégiques principaux.

Le premier concerne le contrôle de ces nouvelles filières industrielles et le partage de la valeur ajoutée qu'elles créent et créeront. Le deuxième, plus ancien, renvoie à l'éventuelle atténuation de la contrainte énergétique globale pour les pays importateurs. Le troisième, à venir, découle de l'anticipation d'une éventuelle contrainte carbone – croissante.

Trois ensembles régionaux principaux s'affrontent autour de ces enjeux : les Etats-Unis et l'Europe plutôt positionnés sur l'aval des filières, et l'Asie, dont la montée en puissance récente est remarquable, bien positionnée sur l'amont et le milieu.

Le premier enjeu géopolitique lié aux ENR concerne le contrôle des filières et le partage de la valeur ajoutée. Comme pour toute filière industrielle, on peut distinguer l'amont (recherche – développement – innovation – conception – prototype...), le milieu (construction, assemblage...) et l'aval (installation des matériels, production en décollant, entretien et maintenance de ces installations. La plus forte valeur ajoutée se situe, bien sûr, en amont de la chaîne de valeur.

C'est aussi le positionnement sur l'amont qui permet le contrôle technologique des filières.

Pour identifier ces pays positionnés en amont de la chaîne des ENR, trois critères peuvent être utilisés : la part des brevets déposés, le poids relatif du capital – investissement consacré au secteur, la présence d'entreprises leaders. Or, ce sont souvent les mêmes pays qui apparaissent en tête pour ces trois critères.

Regardons la réalité pour les dépôts de brevets.

- Dans le domaine de l'éolien : l'Allemagne a déposé 24 % des brevets, le Japon 23 %, les Etats-Unis 10 %, suivi de la Chine, Russie, Corée du Sud, Danemark, du Royaume-Uni, de l'Espagne entre 5 et 8 %, la France 2 %.
- Dans le domaine du solaire, le Japon a déposé 50 % des brevets, la Corée du Sud 11,5 %, les Etats-Unis 11 %, la Chine 6,5 %, la France 0,8 %.
- Dans le domaine des piles à combustible : le Japon a déposé 60 % des brevets, les Etats-Unis 14 %, l'Allemagne 7 %, la Corée du Sud 7 %, la France 1 %.
- En ce qui concerne les entreprises leaders positionnées sur l'amont de la filière, voire le milieu de ces nouvelles filières, elles sont américaines, canadiennes, allemandes, espagnoles, danoises, japonaises, indiennes ou chinoises.

La France ne figure pas dans ce groupe. Elle s'est surtout positionnée sur l'aval de la chaîne de valeur des énergies naturelles renouvelables. Déposant peu de brevets, elle bénéficie peu des retombées de l'innovation. N'ayant pas développé de filières nationales, elle ne construit pas et n'assemble pas chez elle ces produits, ce qui la prive des créations d'emplois et des recettes fiscales qui pourraient en découler. Elle doit importer les équipements de production d'énergies naturelles renouvelables, ce qui contribue à dégrader sa balance commerciale et profite aux entreprises et économies étrangères positionnées sur l'amont et le milieu de la chaîne de valeur.

Ces importations sont même de facto indirectement subventionnées puisque, du fait de l'absence de matériel français, les mesures telles que le crédit d'impôt développement durable (article 200 quater du Code général des impôts), l'éco-prêt à taux zéro (ou éco PTZ), les tarifs de rachat de l'électricité produite à partir d'énergies naturelles renouvelables constituent tout à la fois des dépenses budgétaires et des incitations à l'équipement en matériels étrangers. Si ces incitations contribuent bien à l'installation d'équipements d'énergies naturelles renouvelables, à la mise en place de réseaux de distribution de ces équipements et à la progression de la part des énergies naturelles renouvelables dans le mix énergétique, elles n'incitent pas à la constitution d'une filière nationale. Il s'agit d'une politique de soutien de la demande et non d'une politique d'accompagnement à la structuration d'une offre nationale.

C'est tout le drame de notre pays, où nous sommes passé depuis 1982 à la fin d'une politique industrielle pour aller dans une stratégie dite de l'emploi horizontal couteuse en fonds publics et peu efficace en emploi du fait de la dilution de l'importance des effets d'aubaine qu'elles engendrent. Nous avons poursuivi avec les ENR où dans le solaire photovoltaïque, nous avons choisi l'aval en finançant via la contribution au service public de l'électricité une stratégie de rachat qui a débouché sur une mini bulle spéculative. Il en a résulté une explosion de projets et une spéculation qui a conduit le gouvernement à sabrer dans le prix de rachat de l'électricité sans pour autant rechercher la convergence tarifaire en posant la question de la conquête d'une véritable filière de l'innovation au recyclage.

Nous avons tout faux, nous perdons sur tous les tableaux y compris avec photowatt, l'innovation peut profiter avant tout aux entreprises qui sont leader sur l'amont des ENR. Nous allons le payer très cher au travers du plan national ENR et des plans climat – air – énergie.

Voilà pourquoi nous partageons bien les préconisations concernant la mutation écologique des entreprises et des filières, le soutien à la recherche, l'innovation dont va dépendre fortement l'emploi soutien également à TENERDIS, AXELERA, INES et au projet porteur de BIOGAZ avec le démonstrateur de 10 mégawatts à Saint Fons porté par le nouvel Institut National pour le développement des écotechnologies et des énergies décarbonnées.

Intervention de M. Eric BLACHON, au nom de FO

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

L'économie si elle est loin d'être une science exacte est une matière vivante. Elle est par essence toujours en mouvement, toujours en mutation du fait de l'évolution des techniques, des modes de production et de consommation et bien entendu de l'évolution des mentalités et comportements qui influent la société.

La prise de conscience collective de la nécessité de la dimension sociale, économique, environnementale, démocratique du développement et donc du progrès fait en sorte que l'état de mutation nécessite une remise en question permanente des acteurs économiques et sociaux tout comme celle de la société civile organisée. Cet état permanent de mutation nécessite donc à la fois d'anticiper le probable, de travailler sur le prévisible, d'expérimenter les solutions, d'oser l'innovation tant sociale que technologique.

C'est donc plus une action sur l'état d'esprit qui compte que la prolifération d'outils divers et variés. C'est cette réflexion centrale qui a généré par exemple la mise en place de la Formation Continue par accord contractuel des partenaires sociaux en 1970. Mise en place qui s'est adaptée au fil du temps par la conclusion d'accords nationaux interprofessionnels pour aujourd'hui par exemple porter sur la sécurisation des parcours professionnels. Une des clefs de cette adaptation permanente est bien le dialogue social et sa qualité qui permet de mettre en œuvre les changements indispensables en recherchant l'équilibre entre social et économique.

C'est ainsi que la notion d'emplois verts nous semble devoir être abordée. Le projet qui nous est présenté a l'immense mérite de nous inviter à ne pas nous laisser aveugler par un mirage prometteur ou des prédictions fluctuantes mais bien de nous attacher aux évolutions liées à la mutation qu'impose la mise en œuvre du concept de développement durable qui est qualifié de « soutenable » par la plupart des pays. La « soutenabilité » est fondamentalement différente de la durabilité. Cette sémantique doit nous inviter collectivement à la réflexion.

Nécessité faisant loi. Les effets avérés des changements climatiques, les ressources fossiles qui s'amenuisent, nous obligent à changer de comportement. D'où l'indispensable question – au centre de toute mutation – la destruction créatrice aura quels effets à court, moyen et long terme. Comme dans toute mutation, nous aurons à n'en pas douter des emplois dits verts liés notamment aux évolutions des modes de production de l'énergie indispensable. Le secteur de l'énergie renouvelable demandera de plus en plus de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines par exemple de l'éolien, du solaire, de la géothermie, de l'hydraulique, de la biomasse.

Certains emplois seront remplacés avec la mutation de l'énergie fossile vers l'énergie renouvelable (de la fabrication de camions à celle de wagons de chemin de fer ou de l'incinération des déchets à leur recyclage). Certains autres emplois seront supprimés lorsque certains produits seront écartés ou interdits et leurs productions stoppées. Ceci concerne bien entendu le secteur Privé mais le « verdissement » de l'Emploi Public est à mener aussi tout autant prioritairement notamment dans les emplois techniques et les collectivités territoriales.

C'est pourquoi nous devons par anticipation cibler les métiers qui vont s'éteindre et amener les salariés de ces secteurs en voie de disparition à des formations qui permettront leur reclassement ou leur reconversion. De la même manière mais de façon plus essentielle c'est le « verdissement » de métiers qui est à construire par une politique de formation permettant l'évolution des compétences vers des compétences « vertes ». Les propositions avancées dans le projet apparaissent comme indispensables dans cette mise en œuvre d'une politique de formation anticipatrice et ambitieuse. Elles doivent à la fois s'inscrire dans les dispositifs existants et aussi être visibles de par leur objectif. C'est en quelque sorte un véritable plan régional intégré qu'il faudrait mettre en place. En quelque sorte le volet « VERDIRA » du dispositif SECURISERA.

Enfin il est essentiel que Rhône-Alpes ose impulser une politique de filière industrielle dans les énergies renouvelables. Compte tenu des évolutions, il est urgentissime que la Région joue son rôle d'impulsion sur la filière du solaire. En effet il y a nécessité absolue d'aller vite et fort dans ce secteur en affirmant – comme l'indique le rapport – la Région Rhône-Alpes comme région du solaire. Les problèmes récents vécus douloureusement chez Photowat à Bourgoin démontrent que la volonté politique doit exister dans les faits sinon ce sera une occasion manquée d'avoir dans notre Région une filière pilote innovatrice. Après nous pourrons certes « verdier » les emplois autres mais une chance essentielle d'avoir de vrais emplois verts aura été gaspillée.

Le groupe Force Ouvrière émettra un avis favorable pour le projet d'avis.

Les emplois verts, le nouvel Eldorado des politiques, pour répondre aux problèmes de l'emploi et du chômage. Rappelons ce que disait Valérie LETARD, - alors secrétaire d'Etat au Développement Durable -, en Janvier 2010 «600 000 emplois était ... une hypothèse basse Il s'agit de faire en sorte que les 600 000 emplois verts identifiés par le Boston Consulting Group (BCG) sur 2009-2020 deviennent une réalité ...».

Mais, depuis le début de la décennie, les filières des énergies renouvelables, des biocarburants, de l'éco-construction ou des véhicules propres étaient pourtant de gros pourvoyeurs d'emplois. Las, la dynamique de créations de postes s'est nettement estompée depuis la crise et les dégraissages sont désormais légion.

Aujourd'hui, les filières « vertes » sont encore émergentes et le stock d'emplois installés est faible. La dynamique est presque entièrement guidée par l'évolution des investissements, beaucoup moins par celle des désinvestissements. C'est donc l'attentisme des investisseurs qui conduit à la stagnation actuelle.

Dans les secteurs plus installés, comme l'automobile, les fermetures de sites expliquent les résultats négatifs de la filière en 2009 et 2010, tout comme l'effondrement de la filière solaire, qui était le premier moteur des créations d'emplois depuis 2009. Quelques exemples :

Le premier trimestre a vu Photowatt annoncer 95 suppressions d'emplois à son site de Bourgoin-Jallieu. La filiale française du canadien ATS se dit victime de la concurrence asiatique, de la hausse de l'euro et d'une baisse de ses ventes en France de 20% en 2010. Aehlios, société dont l'activité principale consistait à installer des panneaux solaires, a été liquidée, entraînant la suppression de 120 emplois. Aehlios était en redressement judiciaire depuis la mi-2009.

Enfin, et surtout, on peut citer le gel du projet d'investissement de First Solar à Blanquefort, qui devait entraîner la création de 300 emplois. Seules les activités de recyclage et de dépollution continuent à créer des emplois, avec même une légère progression au premier trimestre.

L'eldorado vert pourrait s'avérer moins florissant que promis. Dans le cadre des restrictions budgétaires mises en place à l'automne pour ramener le déficit public en deçà de 6% du PIB en 2011, le gouvernement prévoit de revoir à la baisse certains avantages dont bénéficie la filière des énergies renouvelables. Le crédit développement durable qui a coûté 2,8 milliards d'euros à l'Etat en 2009, devrait voir son coût limité à 2 milliards d'euros maximum, notamment en ramenant le crédit d'impôt sur les installations photovoltaïques de 50% à 25%. De son côté, l'électricité photovoltaïque subira la baisse de 12% de son tarif de rachat par EDF. Autant de mesures qui apparaissent comme un «mauvais signal donné aux investisseurs du secteur», estime David Ascher, fondateur d'emploi-environnement.com ; et qui pourraient de ce fait se répercuter sur le segment vert du marché du travail.

Le groupe de travail sur les emplois verts a bien mis en évidence, que la Région Rhône Alpes devait soutenir «la mutation sur les métiers, les emplois et les compétences» sans tomber dans le chimérique.

Les préconisations du groupe, nous semblent aller dans le bon sens et la création d'un observatoire régional des métiers vert sera le meilleur outil pour suivre et accompagner les mutations industrielles. Selon le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, l'économie verte pourrait créer des centaines de milliers d'emplois à condition de former un personnel qualifié pour atteindre les objectifs du Grenelle.

Cet observatoire contribuera à mettre en place une stratégie qui encourage la création d'emplois verts. D'autant que le Parlement Européen, dans ses résolutions, encourage cette création.

En cette période de crise que d'aucun estimait terminée, la région Rhône Alpes, forte de sa puissance économique (deuxième région de France), doit tourner l'ensemble de ses forces vers une économie durable plus solidaire et créatrice d'emplois.

Compte tenu de nos observations, l'UNSA votera favorablement le projet.

Intervention de Mme Colette AMBROISE-THOMAS, au nom du GERC 3-4

Président, Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues,

La lettre de saisine du Président Jean-Jacques QUEYRANNE a demandé au CESER d'apporter sa contribution sur les évolutions à impulser pour répondre aux nouveaux défis technologiques, économiques, sociaux et environnementaux de la croissance verte. Les délais de « rendu du rapport » accordés au groupe de travail transversal relevaient eux-mêmes d'un véritable défi.

Contrairement aux idées reçues, nous notons que la transformation – voire la mutation - des emplois existants sera bien plus importante que la création nette de nouveaux emplois.

Nous nous retrouvons totalement dans l'état des lieux et les 6 grandes lignes de préconisations de ce rapport.

Nous tenons tout particulièrement à féliciter Pierre MENDIELA, qui a présidé ce groupe de travail avec la compétence que nous lui connaissons, tout autant que Muriel CLAVEL-PINOIT, notre chargée d'études qui a parfaitement pris en compte et synthétisé « bibliographie, auditions et réflexions des membres du Groupe de travail »

Bien évidemment, le GERC approuve cet avis.



www.ceser.rhonealpes.fr

Les engagements nationaux pris en faveur du développement durable imposent, aux modes de production et de consommation, des évolutions rapides et de grande ampleur. Ces évolutions ne peuvent pas s'opérer uniquement grâce aux mécanismes du marché, l'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires sont indispensables pour impulser et coordonner les politiques en faveur de la croissance verte. C'est dans ce contexte que la Région a sollicité le CESER afin de recueillir sa contribution sur les potentialités et opportunités offertes par la croissance verte en terme d'emploi.

Le CESER a pointé les évolutions majeures (environnementales, réglementaires, technologiques, sociétales) qui agissent sur le tissu économique du territoire régional et leurs conséquences en terme d'emplois, métiers et compétences. Il ressort que la croissance verte ne signifie pas forcément création de nouveaux emplois et développement de nouveaux métiers ; l'essentiel des métiers concernés par la croissance verte correspond à des métiers existants pour lesquels des adaptations sont nécessaires en termes de compétences et donc de formation.

Le CESER souligne le rôle crucial des politiques de développement économique et de formation professionnelle pour d'une part, renforcer la compétitivité des entreprises en favorisant leur accès au marché de la croissance verte et d'autre part, assurer une adaptation rapide de l'offre de formation professionnelle, tant initiale que continue aux nouveaux besoins en compétences.

Il recommande à la Région de mettre en place un observatoire régional des emplois et des métiers liés à l'économie verte, de structurer les filières de la croissance verte (photovoltaïque, véhicules propres, chimie environnement) et d'accompagner les transitions et mobilités professionnelles dans le cadre de la politique régionale de formation professionnelle.

**CROISSANCE VERTE • ECONOMIE VERTE • EMPLOIS VERTS • DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE • FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE • CHIMIE VERTE
ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE • VEHICULE PROPRE**

Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes

78 route de Paris - BP 19

69751 Charbonnières-les-Bains cedex

Tel : 04 72 59 49 73 Fax : 04 72 59 58 10

ceser@rhonealpes.fr

Pour suivre l'actualité, inscrivez-vous à la lettre lettre@rhonealpes.fr